EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2026/046

Nombre de Conseillers :	
En exercice	15
Présents	11
Représentés	04
Votants	15

L'an deux mille vingt-six, le 23 septembre le Conseil Municipal de la commune de CONCREMIERS

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel DEJOLLAT, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16/09/2026

Présents : Mmes et MM. Mmes et MM. DEJOLLAT Daniel, MASSET Soline, , CHAUSSEBOURG Alain, HERSAINT Laurent, LAMOUR Laurence, LESPAGNOL Christophe, MATHIEU Gérard, POUVREAU Anaïs, GALET Isabelle, GENUITE Flavien, HERSAINT Françoise.
Absents excusés : MM et M BENBADRA Aïcha, BUSSEREAU Marie, ROBERT Lionel, PESSIONE Alain
Procurations : ROBERT Lionel à DEJOLLAT Daniel
BUSSEREAU Marie à HERSAINT Laurent
BENBADRA Aïcha à LESPAGNOL Christophe
PESSIONE Alain à CHAUSSEBOURG Alain

Secrétaire de séance : POUVREAU Anaïs
Secrétaire suppléante : HERSAINT Françoise

2026/046 Consultation pour avis du conseil municipal sur le projet d'implantation d'un parc éolien sur les communes de Mérigny, Saint-Aigny et Concremiers.

Monsieur le Maire informe les élus que le porteur de projet Eolise via la société SAS Pays Blancois Parc éolien a déposé en préfecture une demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter un parc éolien de 5 machines avec 2 postes de livraison électrique.
Madame le Préfet de l'Indre par son courrier du 21 juillet 2026 nous informe que la consultation du public dite (parallélisée) se déroulera du 01 septembre 2026 au 30 novembre 2026.
Chaque commune doit se prononcer et transmettre son avis dans les délais impartis pour être pris en compte.

Le débat s'engage :

-Vu **le refus de Monsieur le Préfet de l'Indre** le 30 mai 2024 ;

-Vu **la charte approuvée du Parc Naturel Régional de la Brenne** qui s'oppose à toute implantation d'éoliennes sur l'ensemble du territoire de la Brenne et **Validée par l'Etat** suite au décret du Premier Ministre;

-Vu **l'avis défavorable, de Monsieur le Président du conseil Départemental,** à la poursuite de projet éolien dans l'Indre ;

-Vu la délibération N° 2021/011 du conseil municipal en date du 17 février 2021 exprimant un refus pour tout projet d'implantation d'éoliennes sur le territoire de la commune de Concremiers,

-Vu le courrier commun en date du 25 mai 2023, en réponse au RNT, signé par les Maires des 6 communes directement impactées Mérigny, Ingrandes, Saint-Aigny, Sauzelles, Concremiers et Le Blanc qui ont manifesté clairement leur opposition lors du débat que nous avons eu à Châteauroux en présence des différents services de l'état et la société Eolise ;
-Vu la délibération N° 2024/012 du conseil municipal en date du 29 mars 2024, sur les zones d'accélération des énergies renouvelables et qui confirme notre refus d'implantation des éoliennes sur tout le territoire de la commune de Concremiers ;

-Vu le courrier commun en date du 30 juillet 2025 des communes de Mérigny, Ingrandes, Saint Aigny et Concremiers, en réponse au 2ième RNT , transmis à la préfecture et la société Eolise et signifiant à nouveau un refus catégorique pour le projet de parc éolien en pays Blancois,

-Vu la hauteur des machines, de 200 mètres en bout de pales et comme elles sont implantées sur les hauteurs de la commune, elles culminent à 328 mètres d'altitude et seront visibles de toute part dans la commune et de très loin ;

-Vu la hauteur des éoliennes, la covisibilité sera marquante depuis la route et le château de Forges classé monument historique et également visible depuis la flèche de l'abbaye de Saint Savin classée au patrimoine de l'UNESCO ;

-Vu la réunion publique à Mérigny, le 1er septembre 2026, nous avons appris que les éoliennes seront bien démantelées en fin de vie, par contre les fondations en béton-armées ne seront pas supprimées ce qui nous pose un réel problème ;

-Vu les couloirs de migration des oiseaux : Oies, grues, cigognes blanches et noires, hirondelles et diverses autres espèces menacées;

-Vu la présence de guêpiers et d'hirondelles de rivage qui nidifient et se reproduisent dans les falaises de la vallée de l'Anglin classée Natura 2000 préservant ainsi les milieux naturels sensibles, la biodiversité et la faune ;

-Vu la présence de chauves-souris (pipistrelle, barbastelle, grand-rhinolophe) recensées par le PNR de la Brenne qui circulent régulièrement entre les espaces boisés ;

-Vu la richesse des paysages naturels remarquables offrant une quiétude aux habitants et aux touristes avec des chemins de randonnée pédestre ;

-Vu l'inquiétude que procure l'enfouissement de la ligne haute tension, pour relier le poste de transformation électrique de la Ferrande, par l'antique voie Romaine qui peut recéler des vestiges et provoquer des problèmes de santé au personne hyper sensible aux ondes électriques,

-Vu que les chemins ruraux sont la propriété des communes et qu'aucune autorisation n'a été sollicitée et aucun accord signé ;

-Vu que le dossier déposé par le porteur de projet Eolise de 1956 pages est à nouveau illisible et diffère que de quelques subtilités comme : Parc éolien en pays Blancois devenu SAS pays Blancois parc éolien ;

-Vu l'impact des éléments négatifs de ce projet sur la santé, le bien être des habitants, la qualité paysagère et environnementale, le patrimoine et la valeur immobilière

En conséquence après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Émet un avis défavorable** à la demande environnementale du projet de la SAS Pays Blancois Parc éolien sur les communes de Mérigny, Saint-Aigny et Concremiers ;
- **Confirme un refus ferme et définitif** pour tout projet d'implantation d'éoliennes sur le territoire de la commune de Concremiers :

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme
Le Maire,

La Secrétaire de séance

Anaïs POUVREAU

Daniel DÉJOLLAT

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-préfecture le :
Publié ou notifié le :